



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 01
Site internet : www.kpmg.fr

Hérault Tourisme

Association de loi 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
Hérault Tourisme
Association de loi 1901
Maison du Tourisme - Avenue des Moulins - 34184 Montpellier
Ce rapport contient 20 pages
Référence : fg.pa.vc.jm-11052022



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 01
Site internet : www.kpmg.fr

Hérault Tourisme **Association de loi 1901**

Siège social : Maison du Tourisme - Avenue des Moulins - 34184 Montpellier

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de l'association Hérault Tourisme,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Hérault Tourisme relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 3.2.1 Tableau de variation des provisions pour risques et charges » de l'annexe des comptes annuels qui expose la correction d'erreur relative à l'application de l'avenant n° 25 du 17 juillet 2018 à la convention collective nationale des organismes de tourisme du 5 février 1996. L'impact de cette correction sur la situation nette d'ouverture est de -198.000 €.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 11 mai 2022

KPMG S.A.

Florence Gabriel

Bilan actif

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Au 31 12 21	Au 31 12 20
Frais d'établissement				
Frais de R et D				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets	101 892	-101 892	1	1
Autres immos incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acptes / imm. inc.				
Ss tot Immos Incorporelles	101 892	-101 892	1	1
Terrains				
Constructions				
Instal. techn., mat. et out.	22 483	-22 483	0	0
Autres immos corporelles	219 837	-213 413	6 424	24 687
Immobilisations corporelles en cours	25 902	0	25 902	
Av. et acptes / imm. corp.				
Ss tot Immos Corporelles	268 222	-235 896	32 326	24 687
Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Participations et Créances rattachées	1 975	0	1 975	1 975
Autres titres immobilisés				
Prêts	105 656	0	105 656	105 656
Autres immos financières	14 800	0	14 800	14 800
Ss tot Immos Financières	122 431	0	122 431	122 431
TOTAL (I)	492 545	-337 787	154 758	147 118
Stocks et en-cours				
Avances et acptes sur cmdes				
Clients et cptes rattachés	46 618	-9 788	36 830	3 043
Créances recues pas legs ou donations				
Autres créances	70 553		70 553	33 081
Valeurs mobilières de placement	55 790		55 790	55 729
Instruments de trésorerie - Actif				
Disponibilités	2 466 991		2 466 991	2 460 340
Charges constatées d'avance	61 945		61 945	36 858
TOTAL (II)	2 701 897	-9 788	2 692 110	2 589 051
TOTAL GENERAL ACTIF	3 194 442	-347 575	2 846 868	2 736 170

Bilan passif

Détail des postes	Au 31 12 21	Au 31 12 20
Fonds propres sans droit de reprise	75 039	75 039
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>	75 039	75 039
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Dont réserve des établissements sous contrôle</i>		
Report à nouveau	979 151	620 475
<i>Dont report à nouveau des établissement sous contrôle</i>		
Excédent ou déficit de l'exercice	-68 952	358 677
Situation nette (sous total)	985 238	1 054 190
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	985 238	1 054 190
Provisions pour risques	1 035 000	793 000
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	1 035 000	793 000
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (III)	0	0
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emp. & dettes / Ets Crédit		
Emp. & dettes fin. divers		
Avances et acomptes / cmde		
Dettes fournisseurs	402 435	288 083
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	340 325	584 095
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	909	909
Instruments de trésorerie - Passif		
Produits constatés d'avance	82 961	15 893
TOTAL (IV)	826 630	888 980
Ecart conv. passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF	2 846 868	2 736 170

Compte de résultat

Détail des postes	Au 31 12 21	Au 31 12 20	Variation [12/2021 vs 12/2020]
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations	367 557	205 082	162 475
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	3 907 500	4 120 000	-212 500
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises amortiss. + provisions	5 333	40 000	-34 667
Utilisation des fonds dédiés		303 509	
Autres produits		42	-42
Total pdts d'expl. (I)	4 280 390	4 668 634	-388 243
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats, charges externes	1 332 475	1 243 577	88 898
Aides financières			
Impôts et taxes	198 850	224 082	-25 233
Salaires et traitements	1 842 526	1 905 316	-62 791
Charges sociales	688 111	750 199	-62 088
Dot. aux amortissements et aux dépréciations	19 969	21 677	-1 708
Dot. provisions	44 000	85 000	-41 000
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	49 636	59 068	-9 433
Total charges d'expl. (II)	4 175 566	4 288 920	-113 354
RESULTAT D'EXPLOITATION	104 824	379 713	-274 889
Produits financiers de part.			
Prod. autres valeurs mobil.	60	0	60
Autres intérêts et prod. ass.			
Reprises sur dépréciations			
Différences pos. de change			
Produits nets / cessions v.m.p.			
Total Produits fin. (V)	60	0	60
Dotations financières			
Intérêts & charges assimilés			
Différence négative de change			
Charges nettes / cessions v.m.p.			
Total Charges fin. (VI)			
RESULTAT FINANCIER	60	0	60
RES. COURANT AVANT IMPOT	-93 116	379 713	-472 829
Produits except.: ope. gestion	10 500	14 962	-4 462
Produits except.: ope. Capital	13 664	1	13 663
Reprises sur provisions et dépréciations			
Total produits except. (VII)	24 164	14 963	9 201
Charges except.: ope. gestion	198 000	36 000	162 000
Charges except.: ope. Capital			
Dotations exceptionnelles			
Correction erreur sur exercices antérieurs			
Total charges except. (VIII)	198 000	36 000	162 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-173 836	-21 037	-152 800
Participation des salariés (IX)			
Impôt sur les bénéfices (X)			
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	4 304 615	4 683 597	-378 982
TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 373 567	4 324 920	48 647
EXCEDENT OU DEFICIT	-68 952	358 677	-427 629

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestation en nature			
Bénévolat			
Total			
CHARGES DES CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestation en nature			
Personnel Bénévole			
Total			

HERAULT TOURISME

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31/12/2021**

Organisme associé du Conseil Départemental, Hérault Tourisme exerce sa compétence dans le cadre de l'article L111-1 du code du tourisme, confirmé par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe).

Il prépare et met en œuvre la politique touristique exprimée dans le schéma départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs.

Celui-ci s'articule autour de 4 priorités pour accroître dans la durée l'avantage concurrentiel de la destination Hérault : l'Oenotourisme, les loisirs de nature, les grands sites et la culture.

Pour répondre à cet objectif, les équipes d'Hérault Tourisme sont organisées au sein de deux grands pôles : le Pôle Ingénierie et Développement et le Pôle Marketing et Communication.

Les thématiques y sont développées de façon transversale, la mission d'observation et de veille stratégique restant rattachée à la Direction Générale.

L'ADT regroupe deux secteurs distincts d'activité, dont un soumis aux dispositions fiscales propres aux associations.

Les états consolidés présentés regroupent les comptes des deux secteurs :

- ADT
- Classements meublés

Les comptes réciproques ont été neutralisés.

L'exercice comporte 12 mois.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un résultat négatif de 68 952,00€

1. Faits majeurs de l'exercice

Pour faire face à la crise engendrée par la pandémie mondiale du coronavirus, Hérault Tourisme a réalisé une opération de sponsoring de la météo sur France 3 en collaboration avec les Offices de tourisme, opération gratuite pour les OT ;

Mise en ligne du nouveau portail d'Hérault Tourisme

Application de l'avenant n° 25 du 17 juillet 2018 à la convention collective nationale des organismes de tourisme en matière d'engagement de départ à la retraite du personnel, impact de 198 000 € au 1er janvier 2021 détaillé à la note **3.2.1.** de l'annexe

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 applicable aux exercices annuels à compter du 1er janvier 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3. Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1. Immobilisations / Amortissements

- Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an

Immobilisations incorporelles en valeur brute

Libellé	31/12/2020	Acquisitions	Sorties	31/12/2021
<i>Concession. & droits similaires & brevets.</i>	101 892			101 892

Amortissements des immobilisations incorporelles

Libellé	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
<i>Concession. & droits similaires & brevets.</i>	101 892			101 892

- Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Construction sur sol d'autrui	Linéaire	6 ans 10 ans 20 ans
Matériel et outillages	Linéaire	2/5 ans
Installations générales	Linéaire	2/10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3/5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1/10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	1/10 ans

Immobilisations corporelles en valeur brute

Libellé	31/12/2020	Acquisitions	Sorties	Virement de poste à poste	31/12/2021
Constructions sur sol d'Autrui	0		0		0
Matériel industriel	0		0		0
Relais inform service	0		0		0
Agencements & aménagements	22 483				22 483
Matériel de bureau & informatique.	213 786	1 707			215 493
Mobilier	1 097				1 097
Mobilier de bureau espace Hérault Paris	1 247				1 247
Œuvres d'art	2 000				2 000
Immobilisation en cours	0	25 902			25 902
TOTAL	240 613	27 609	0		268 222

Amortissements des immobilisations corporelles

Libellé	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Constructions sur sol d'Autrui	0		0	0
Matériel industriel	0		0	0
Relais inform service	0		0	0
Agencements & aménagements	22 483			22 483
Matériel de bureau & informatique.	191 100	19 968		211 068
Mobilier	1 097			1 097
Mobilier de bureau espace Hérault Paris	1 247			1 247
Œuvres d'art				
TOTAL	215 927	19 968	0	235 895

- Financières

Immobilisations financières en valeur brute

Libellé	31/12/2020	Hausse	Diminution	31/12/2021
Effort construction	105 656			105 656
Autres Formes de Part.	1 975			1 975
Dépôt et Versement	1 800			1 800
Autres immobilisations financières	13 000			13 000
TOTAL	122 431			122 431

3.1.2. Etat des créances – classement par échéances

Poste	Montant	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Clients et comptes rattachés	46 618	36 830	9 788	
Autres créances	71 439	71 439		
TOTAL	118 057	108 269	9 788	

3.1.3. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance représentent 61 946,00 € et sont constitués uniquement de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3.2. Passif

3.2.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellé	31/12/2020	Hausse	Diminution	31/12/2021
Fonds associatifs	75 039			75 039
Report à nouveau	620 475	358 677		979 151
Résultat	358 677		68 952	-68 952
Situation nette	1 054 191			985 238

Les capitaux propres sont affectés sur l'exercice 2021 par :

- L'affectation du résultat de N-1 de 359k€ en report à nouveau ;
- Le résultat négatif de N pour 69 k€.

Tableau de variation des provisions pour risques et charges

Provisions	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021
Provision indemnités de départ à la retraite	793 000	242 000		1 035 000
Provision pour risques				
TOTAL	793 000	242 000		1 035 000

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées dans les comptes annuels. Les hypothèses actuarielles retenues sont :

- Taux d'actualisation 1 %
- Départ volontaire à 67 ans

L'avenant n° 25 du 17 juillet 2018 à la convention collective nationale des organismes de tourisme du 5 février 1996 est venu modifier l'article 13 de cette convention collective. Il prévoit que « Le salarié partant à la retraite perçoit une indemnité brute de fin de carrière au moins égale à 25 % du salaire brut mensuel par année de présence effective. » Dans sa précédente version l'indemnité était de 20% du salaire brut mensuel.

L'arrêté du 3 décembre 2019 a rendu cet avenant applicable à l'ensemble des salariés relevant du champ d'application de la convention collective nationale des organismes de tourisme.

La prise en compte de cette évolution, qui aurait dû être faite sur l'exercice 2019, a été réalisée sur l'exercice 2021. L'impact de cette correction d'erreur sur le résultat de l'exercice est de -198.000 €. Cette charge a été comptabilisée sur une ligne distincte du résultat exceptionnel.

Le tableau ci-dessous reprends les principaux postes impactés, de l'exercice et de l'exercice antérieur, corrigés de l'erreur :

Bilan	Au 31 12 21	Au 31 12 20
Rubrique "Provisions pour risques" comptabilisée	1 035 000	793 000
Impact correction		198 000
Rubrique "Provisions pour risques" corrigée	1 035 000	991 000
Compte de résultat - résultat d'exploitation	Au 31 12 21	Au 31 12 20
Rubrique "Provis. pour risque et charges" comptabilisée	44 000	85 000
Impact correction		21 000
Rubrique "Provis. pour risque et charges" corrigée	44 000	106 000
Compte de résultat - résultat exceptionnel	Au 31 12 21	Au 31 12 20
Rubrique "Correction erreur sur exercices antérieurs comptabilisée"	198 000	
Impact correction	(198 000)	
Rubrique "Correction erreur sur exercices antérieurs" corrigée	-	-

3.2.2. Etat des dettes – Classement par échéance

Poste	Montant	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	403 321	403 321		
Dettes fiscales et sociales	340 325	340 325		
Autres dettes	909		909	
TOTAL	744 555	743 646	909	

3.2.3. Les charges à payer

Les charges à payer représentent 176 K€ de factures non parvenues.

Provisions sur CP et RTT 138K€

Charges sociales sur provisions CP et RTT 68K€.

3.2.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance représentent 83 K€ de participation promotion pour Clé Vacances ainsi qu'une subvention pour l'application Hérault Mobility de la part de la région occitanie.

4. Autres informations

4.1. Ventilation de l'effectif

L'effectif mentionné ci-après est l'effectif en nombre et non en ETP :

	Personnel	Dont CDD	Personnel mis à disposition
Cadres et assimilés	18		
Employés	23	1	3
TOTAL	41	1	3

4.2. Rémunération des dirigeants

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants de l'association pour l'exercice 2021 s'élève à 207 225€ avantages en nature et indemnités inclus.

4.3. Détail des contributions volontaires reçues de la part du Conseil Départemental

	2021	2020
Mise à disposition de personnel	107 918	129 461
Mise à disposition des locaux	113 880	113 880
Total	221 798	243 341